

tive, d'architecture et de sculpture. Le personnel s'élève à douze personnes, et le budget monte à 26,710 francs.

Le directeur actuel, M. Dominique Magaud, nommé par arrêté du maire de Marseille en date du 2 décembre 1869, est tenu de professer un cours gratuit de peinture à l'École. Il reçoit un traitement de mille francs et jouit en outre de tous les avantages attachés à sa position.

BOUILLON-LANDAIS,

Officier d'Académie, conservateur  
du Musée de Marseille.

---

## XVII

### HISTORIQUE DE L'ÉCOLE D'ARCHITECTURE, DE SCULPTURE ET DE DESSIN DE LA VILLE DE POITIERS (VIENNE).

(*Extrait de l'annuaire du Poitou, 1775*).

« Cet établissement, formé d'abord sous le titre d'*École gratuite de dessin*, est dû, en partie, à feu Boucher, premier peintre du roi, directeur de l'Académie royale de peinture de Paris. Ce grand artiste envoya, il y a quelques années, des élèves instruits dans différentes villes du royaume, pour reconnaître si le génie des habitants se prêterait à la culture et à l'amour des arts.

« M. Aujollest-Pagès vint à Poitiers; il y donna des leçons de l'art du dessin, dont il a été et est le professeur-directeur perpétuel. M. Pierres, successeur de M. Boucher, s'est ensuite intéressé au succès de cette école, qui a été autorisée par une délibération de l'Académie de peinture de Paris, expédiée au mois de juillet 1772. Cette école, soutenue par la bienfaisance de M. le comte de Blossac, alors intendant du Poitou, par celle de MM. les officiers municipaux, de MM. les magistrats, et de plusieurs bons citoyens, dont quelques-uns même n'ont pas voulu être connus du public, a bientôt répondu aux vœux de ceux qui l'avaient désirée.

« On doit dire que M. Pagès y a mis lui-même un zèle et une activité qui méritent les plus grands éloges et même de la recon-

naissance. Ces premiers succès donnèrent ensuite l'idée de procurer à cet établissement encore plus de consistance et d'étendue, en la faisant confirmer par le gouvernement. En conséquence, MM. les maires, échevins et plusieurs citoyens de tous les ordres distingués de cette ville, présentèrent, au commencement de l'année 1774, des mémoires à M. l'abbé de Terray, lors ministre d'État, contrôleur général des finances, qui (en sa qualité de directeur et ordonnateur général des bâtiments du roi, jardins, arts, académies et manufactures royales, et conformément aux lettres patentes du mois de décembre 1676, registrées en Parlement, qui permettent, dans toutes les villes du royaume, ces sortes d'établissements sous l'autorisation du directeur et ordonnateur général des bâtiments du roi) expédia, le 10 mars 1774, des lettres portant confirmation de l'école gratuite de dessin établie à Poitiers, en l'érigeant et lui donnant le titre d'*École royale académique de peinture, sculpture, architecture et arts analogues au dessin*, lesquelles furent adressées à M. Pallu-Duparc, lors maire de cette ville, qui, pendant le temps de son administration, a donné à cet établissement les témoignages les plus assidus et les plus éclairés de son amour pour le bien public. M. le comte de la Billarderie d'Angiviller, actuellement directeur et ordonnateur général des bâtiments du roi, jardins, arts, académies et manufactures royales, dont toute la nation connaît les lumières, le goût et le zèle pour la gloire et le progrès des arts, sur le compte qui lui a été rendu de l'Académie royale de Poitiers, lui a accordé, le 6 août 1775, un règlement relatif pour être ajouté aux règlements généraux des écoles académiques donnés par Louis XIV en 1676, lequel fixe sa composition consistant en officiers, amateurs et académiciens, dont on trouvera ci-après la liste de ceux en exercice ou reçus jusqu'à ce moment. Mais ce qui doit achever de démontrer combien cet établissement est utile et peut le devenir de plus en plus, combien il doit inspirer de confiance et de reconnaissance pour le zèle généreux et patriotique de tous ceux qui le composent, c'est que M. le comte de Blossac, lors intendant de cette province, dont la bienveillance s'étendait à tout, voulut bien consentir à en être le vice-protecteur. L'École royale académique s'est aussi formé un règlement particulier pour son administration intérieure. Ses exercices, ses succès, et tout ce qui l'intéresse, ont été soigneusement annoncés, depuis

son établissement, dans les affiches du Poitou. Tous les ministres, toutes les personnes en place à qui elle s'est empressée de rendre ses hommages, lui ont fait l'honneur de lui promettre leur protection. Cette académie continue de fournir des sujets à plusieurs villes pour y enseigner. »

Puis viennent les protecteurs : « M. le comte de la Billarderie d'Angiviller, conseiller du roi, et le vice-président, M. Antoine-François-Alexandre Boudale Nanteuil, chevalier, etc. Les vice-protecteurs honoraires, M. de la Bourdonnaye de Blossac, intendant de la généralité de Poitiers, et son fils, adjoint à la même intendance. — Les officiers : président, M. Jean-Mathieu Chabriel de Morière, écuyer, seigneur de la Pillière, etc., etc... Directeur perpétuel, M. Aujollest-Pagès, correspondant de l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Bordeaux et de l'Académie de dessin de Tours, etc., etc. Le garde des sceaux, M. Condonneau, écuyer, etc.; le recteur pris dans la classe des officiers; M. Hallé, prêtre, avocat en Parlement; le recteur, pris dans la classe des amateurs; M. de Curzon, secrétaire du roi; le conseiller commissaire, etc. Le trésorier et le secrétaire perpétuel, les professeurs, les amateurs titulaires, les amateurs correspondants, un amateur honoraire, les artistes et amateurs étrangers, improprement nommés ainsi (car ils sont tous de Bayonne, Nîmes, Bordeaux et Tours); nous ne voyons, en fait d'étranger, que M. de Montuela, de l'Académie des sciences et belles-lettres de Berlin. »

A la mort d'Aujollest-Pagès, cette école gratuite de peinture, sculpture, architecture et arts analogues au dessin qui devint tour à tour École royale, impériale et de nouveau nationale, a fini par dévier du rang hiérarchique auquel elle s'était élevée, dès sa fondation en 1772, sous M. Pierres, successeur de François Boucher.

Sans dépasser les limites de nos communications, nous ne suivrons pas ses transformations et phases successives, que l'on peut trouver jusqu'en 1774 dans les affiches du Poitou, et au journal de Jouineau Desloges, qui en donne l'historique complet. Ces documents précis fournissent les règlements suivis et les récompenses obtenues par les élèves de l'Académie jusqu'à cette époque.

A M. Aujollest-Pagès, nommé directeur et professeur perpétuel,

succédèrent son gendre Hivonnait, et ses petits-fils, feu Achille Hivonnait et son frère, M. Honoré Hivonnait, qui vient de prendre sa retraite au mois de juin 1879, pour laisser la direction à son adjoint, M. A. Brouillet.

*L'École communale gratuite d'architecture, de sculpture et de dessin de Poitiers* comprend aujourd'hui deux catégories d'élèves :

1° Les élèves adultes et libres appartenant à tous les corps d'état de la ville de Poitiers. Le cours spécial de ces élèves a lieu le soir, de six à huit heures, en hiver; et le matin, de six à huit heures, en été. Le chiffre actuel de ces élèves est de 87.

L'enseignement porte spécialement sur les principes d'architecture, l'ornementation, le modelage et le dessin d'après la bosse. Il porte également sur l'étude de la charpente, de la menuiserie, de la serrurerie, la mécanique et le lavis.

2° La deuxième catégorie se compose des élèves appartenant aux écoles primaire-élémentaire et primaire-supérieure. Le chiffre de ces deux écoles est de 120 élèves.

L'École primaire-élémentaire suit un cours spécial de dessin linéaire, d'ornement, de tête et de paysage, d'après les modèles usités dans les écoles communales de Paris. Ce cours a lieu toute l'année, de une heure à deux.

L'école communale supérieure suit, comme celle des adultes, un cours spécial d'architecture, de lavis, de mécanique, d'ornement, de figure académique, moins le modelage. Ce cours a lieu le jour, concurremment avec celui des adultes, sauf le soir exclusivement consacré à ces derniers.

Le cours du jour, l'hiver, est de midi à deux heures, et l'été, de six à huit heures du matin.

Les professeurs ont été, jusqu'à ce jour, nommés par le conseil municipal, qui alloue un traitement annuel au directeur et professeur, aujourd'hui M. Brouillet, à son adjoint, M. Guéritault, ainsi qu'au surveillant.

Pour ce qui concerne les élèves adultes, ils sont présentés par leurs parents ou leurs patrons. Les autres élèves des écoles primaire-élémentaire et primaire-supérieure sont conduits par leurs professeurs à l'heure des cours.

Le Conseil municipal accorde une ou deux subventions annuelles

aux élèves de l'École gratuite communale de dessin, etc., afin d'aller continuer leurs études artistiques à Paris.

Le conseil général du département de la Vienne accorde une subvention analogue à un élève pour aller continuer ses études à l'École nationale des Beaux-Arts, à Paris. Nous pouvons citer parmi les sujets qui ont été et sont subventionnés par la ville de Poitiers : MM. Perrault (Léon), peintre de genre ; Brunet, Laërt et Pascaud, peintres ; M. Gatineau, sculpteur ; puis MM. Broufsard et Jouneau, élèves sculpteurs de l'École communale de Poitiers, subventionnés par leur département des Deux-Sèvres.

Le conseil général subventionne également M. Goumy, sculpteur, et M. Brouillet fils, élève de M. Gérôme à l'École nationale des Beaux-Arts.

Th. VÉRON,

Peintre d'histoire et membre de la Société des gens de lettres (Poitiers).

---

## XVIII

### L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

Le dessin s'enseigne quelque peu dans presque tous les établissements libres d'instruction, même dans les écoles primaires. Le lycée et les collèges du département ont des professeurs spéciaux. La ville de Moulins possède une école communale gratuite de dessin dont j'ai la direction.

ÉCOLE COMMUNALE DE DESSIN DE MOULINS. — L'École communale de dessin a été fondée sous le Directoire ; son premier titulaire fut Charles-Henri Dufour, l'auteur des documents d'un grand ouvrage intitulé *l'Ancien Bourbonnais*. H. Dufour fut remplacé, vers 1834, par Edmond Tudot, de Rouen. C'est à ce dernier que j'ai succédé il y a seize ans. Les appointements de H. Dufour étaient de 900 francs, ceux d'Edmond Tudot 1,200 et un logement valant envi-